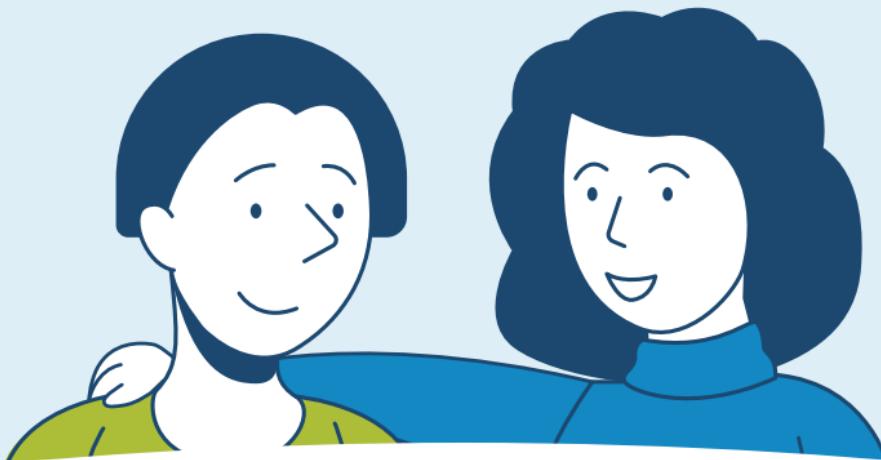


Livret « Reprendre le travail »

# Bon retour





# VOS COORDONNÉES

NOM

NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

# VOTRE EMPLOYEUR

ADRESSE

SERVICE DU PERSONNEL

TÉL.

E-MAIL

SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT

TÉL.

E-MAIL

## POURQUOI UTILISER UN LIVRET ?

---

En cas d'absence prolongée pour cause de maladie, vous devez vous adresser à toutes sortes d'organismes et de personnes : votre médecin traitant, le médecin du travail, la mutuelle, etc. et bien sûr, votre employeur. Tous vous aideront à reprendre le travail.

Ce livret est là pour vous aider tout au long de ce parcours. Considérez-le comme un guide pour votre propre trajet de reprise du travail.

## COMMENT UTILISER CE LIVRET ?

---

Présentez ce livret à toutes les personnes impliquées dans votre trajet de reprise du travail. Si nécessaire, demandez-leur de formuler un conseil ou une action qui vous aidera à reprendre le travail. Ce livret ne contient pas d'informations médicales ni de documents médicaux.

## BONS CONSEILS



Préparez soigneusement vos entretiens. Dressez une liste de ce que vous souhaitez dire et obtenir. Apportez tous les documents utiles : rapports du médecin, résultats d'examen, liste des médicaments que vous prenez, etc.



Prenez le temps de réfléchir aux tâches que vous pouvez et souhaitez encore accomplir. Cela vous permettra de les signaler et de mieux contrôler votre situation personnelle.



Maintenez, dans la mesure du possible, le contact avec votre supérieur hiérarchique et vos collègues durant votre absence. Cela contribue à préserver de bonnes relations avec votre employeur. N'hésitez pas à prendre l'initiative : passez dire bonjour ouappelez un collègue de temps à autre.

# QUI EST QUI ?

---

## MÉDECIN DU TRAVAIL

### GROUPE IDEWE

Le médecin du travail fait partie du Groupe IDEWE, votre service externe pour la prévention et la protection au travail. Lorsque vous reprenez le travail après une absence d'au moins quatre semaines, le médecin du travail évalue votre aptitude à reprendre votre poste. Il peut également formuler des recommandations à

votre employeur afin de faciliter votre retour au travail.

Il est conseillé de planifier une consultation avant de reprendre le travail.

Profitez de cet entretien pour évoquer votre état de santé, poser vos questions et partager d'éventuelles préoccupations. Le médecin pourra ainsi vous



Pensez à apporter tous les documents utiles à chaque visite : résultats d'examens, radiographies, rapports médicaux, etc.

aider à bien préparer votre retour au travail.

---

## MÉDECIN-CONSEIL MUTUELLE

Le médecin-conseil travaille pour la mutuelle. Pour les absences de longue durée, un questionnaire est remis après 10 semaines, sur la base duquel le médecin-conseil décide de vous inviter ou non à une consultation. Le médecin évalue votre incapacité de travail et peut vous fournir des conseils pour la reprise du travail.

## MÉDECIN-CONTROLEUR EMPLOYEUR

Le médecin-contrôleur est chargé par votre employeur de vérifier si vous êtes en incapacité de travail en raison d'une maladie ou d'un accident. Il est donc contrôlé si votre absence est légale.

Le médecin-contrôleur n'est généralement pas impliqué dans le processus de retour au travail.

## MÉDECIN-CONSEIL COMPAGNIE D'ASSURANCE

Le médecin-conseil travaillant pour un assureur peut être sollicité pour une expertise médicale, notamment lors d'une demande d'indemnisation ou lors de la souscription ou du paiement d'une assurance.

# ÉTAPES

---

DATE

PERSONNE DE CONTACT

ACTIONS DISCUÉES

Remplissez  
les champs  
ci-dessous après  
chaque entretien  
concernant votre  
reprise du travail.

# ÉTAPES

DATE	PERSONNE DE CONTACT	ACTIONS DISCUÉES
------	---------------------	------------------

--	--	--

--	--	--

--	--	--

--	--	--

--	--	--

--	--	--

--	--	--

--	--	--

--	--	--

## ÉTAPES

DATE

## PERSONNE DE CONTACT

## ACTIONS DISCUÉES

TÉL.

ADRESSE

MÉDECIN DU TRAVAIL

TÉL.

CONSEILLER(ÈRE) EN PRÉVENTION ASPECTS PSYCHOSOCIAUX

TÉL.

ERGONOME

TÉL.

AUTRE

TÉL.

E-MAIL

# MÉDECIN TRAITANTS ET SOIGNANTS

---

## MÉDECIN GÉNÉRALISTE

TÉL.

E-MAIL

---

## MÉDECIN SPÉCIALISTE

TÉL.

E-MAIL

---

## AUTRE

TÉL.

E-MAIL

---

## AUTRE

TÉL.

E-MAIL

---

# LA MUTUELLE ET AUTRES PARTENAIRES

## MUTUELLE

ADRESSE

## MÉDECIN-CONSEIL

TÉL.

E-MAIL

## ASSISTANT(E) SOCIAL(E)

TÉL.

E-MAIL

## COORDINATEUR RETOUR AU TRAVAIL

TÉL.

NOTES





# Bureaux régionaux du Groupe IDEWE

Contactez-nous - Nous nous ferons un plaisir de vous aider !

## Anvers

Tél. 03 218 83 83  
antwerpen@idewe.be

## Bruxelles

Tél. 02 237 33 24  
bruxelles@idewe.be

## Charleroi

Tél. 071 23 99 11  
charleroi@idewe.be

## Gand

Tél. 09 264 12 30  
gent@idewe.be

## Hasselt

Tél. 011 24 94 70  
hasselt@idewe.be

## Louvain

Tél. 016 39 04 38  
leuven@idewe.be

## Liège

Tél. 04 229 71 91  
liege@idewe.be

## Malines

Tél. 015 28 00 50  
mechelen@idewe.be

## Namur

Tél. 081 32 10 40  
namur@idewe.be

## Roulers

Tél. 051 27 29 29  
roeselare@idewe.be

## Turnhout

Tél. 014 40 02 20  
turnhout@idewe.be